

REGLEMENT

1-INSCRIPTIONS : Seules les réservations reçues avant le 30 Juin 2025 accompagnées du règlement seront prises en compte sous réserve de places disponibles. La vente de boissons et de produits alimentaires à consommer sur place est réservée à l'association.

2-EMPLACEMENT : Les emplacements sont attribués en fonction de la date d'inscription.

3-INSTALLATION : La mise en place des stands peut se faire à partir de 7 heures.

4-STATIONNEMENT : Dès que votre véhicule est déchargé, il est à déplacer sur le parking réservé à la clientèle ou sur le parking à proximité (sauf si place derrière le stand).

5-RESTAURATION : Les organisateurs s'occupent de la partie restauration et boissons.

6-FIN DE LA MANIFESTATION : L'exposant s'engage à laisser l'emplacement dans un état de propreté. Merci de bien vouloir emmener vos détritrus.

7-RESPONSABILITE : L'association organisatrice décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir dans le périmètre de la manifestation.